

Les « carrières » scientifiques et administratives des enquêtes statistiques. Le cas de deux enquêtes du ministère du Travail et de l'Emploi dans les années 1990-2000.

La statistique fait souvent office d'exemple voire de modèle lorsqu'il est question de l'institutionnalisation des « sciences de gouvernement » (Ihl et *ali.*, 2003). Historiquement à l'interface entre science et action publique et entre les échelons nationaux et internationaux, les savoirs statistiques constituent un terrain pertinent pour questionner les conditions de leur circulation et de leur réception dans les administrations nationales. En France, les statisticiens-économistes et plus généralement les agents des administrations de la statistique publique¹ forment une catégorie d'acteurs positionnés dans le champ bureaucratique mais aussi, de part leur formation et leur légitimité professionnelle, dans le champ scientifique (Desrosières, 1989). Cette position structurelle les incline à qualifier et requalifier, en fonction des acteurs auxquels ils s'adressent et des contextes, les objets, notamment les méthodes d'enquête, qu'ils fabriquent et manipulent au quotidien. Le processus d'affirmation de la statistique comme « science d'État », au XIX^{ème} siècle, s'est appuyé sur des coopérations internationales qui l'ont légitimé et ont favorisé la diffusion de catégories et de méthodes statistiques (Desrosières, 1993). Récemment, plusieurs travaux ont insisté sur le renouvellement des institutions parties prenantes de ces circulations, notamment en pointant le rôle grandissant de l'Union Européenne sur la redéfinition des usages de la statistique comme mode de gouvernement et de coordination des pays par les technologies du *benchmarking* (Salais, 2004 ; Bruno, 2006).

Le cas de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du ministère du Travail et de l'Emploi fournit ici un lieu d'observation des logiques d'importation de méthodes d'enquête statistique. Il s'agit cependant moins d'envisager les chemins routinisés et réglés des institutions internationales vers les administrations nationales que de restituer les échanges moins balisés qui se jouent à la frontière entre le champ académique et le champ bureaucratique. L'objet de cette communication est en effet d'analyser les conditions de circulations et de labellisations scientifique et administrative des méthodes d'enquête statistique mises en place par les statisticiens DARES dans les années 1990-2000². On développera le cas de deux types d'enquêtes statistiques : l'une centrée sur la quantification des relations professionnelles dans les entreprises inspirée d'une enquête britannique ; l'autre destinée à mesurer les effets des politiques d'emploi sur des « panels » de « bénéficiaires » d'abord inspirée de travaux de sociologues français puis redéfinie à partir des méthodes d'expérimentation en vigueur dans les pays anglo-saxons. Dans les deux cas, les méthodes ont été importées d'autres espaces que ceux de l'administration centrale du Travail et de l'Emploi et ont permis la production de savoirs mobilisés dans l'action publique et dans les luttes entre administrations d'expertise d'État. Loin d'être neutre, ces outils participent de l'imposition de cadres et de problématisation des questions relatives aux formes d'intervention de l'État dans la société.

Pour penser ces circulations, on mobilisera le concept de « carrière » des références savantes proposé récemment pour tenir une analyse séquentielle de ces références en fonction des contextes de leur usage³. Le concept de carrière a été forgé par la sociologie interactionniste⁴

¹ Le système de statistique publique français est composé, depuis 1946, de l'INSEE et des Services Statistiques Ministériels (SSM) présents dans les administrations centrales des ministères.

² cf. notre thèse, Etienne Penissat, 2009.

³ Voir, Belorgey et *ali.*, 2010 et le numéro à paraître en janvier 2010 de *Sociétés contemporaines* sur les carrières des références savantes dans l'action politique et militante. Voir aussi la thèse en cours de Mathieu Hauchecorne sur les carrières des « théories de la justice » de John Rawls et Amartya Sen en France.

⁴ Pour une synthèse sur le concept de carrière, voir Muriel Darmon, 2008.

pour analyser des parcours d'acteurs sociaux (Hughes, 1996) : carrières de déviants (Becker, 1963), carrières cliniques d'anorexiques (Darmon, 2002), carrières de militants (Agrikoliansky, 2001) voire « carrières » d'étrangers en France (Spire, 2005)⁵. Ainsi, le concept de carrière invite à étudier comment les positions successivement occupées par des individus sont définies par des contextes et des structures sociales avec lesquels les motifs individuels composent. L'emploi de ce concept, sans fonctionner comme un schéma explicatif, présente un triple intérêt pour rendre compte des conditions de circulation et de mobilisation des savoirs dans l'action publique. Tout d'abord, les savoirs en circulation sont moins analysés comme des « idées » que comme des marqueurs de prises de position dans un espace donné et matérialisés par des pratiques – citations, organisation de colloques, élaboration de généalogies savantes, dispositifs de financements de recherche, définition de protocole etc. Dans notre cas, l'usage de certaines méthodes d'enquêtes peut fonctionner comme une marque de légitimation mais a aussi des implications concrètes en matière de fabrication des savoirs statistiques. Ensuite, à la manière des interactionnistes cherchant à identifier les processus d'étiquetage des individus, le modèle de la carrière adapté aux références scientifiques déduit leur usage et le sens qu'il leur est assigné, non pas des caractéristiques de celles-ci, mais des contextes dans lesquelles elles sont mises en œuvre. Il permet alors de prendre des distances avec un biais idéaliste qui fait du contenu de ces savoirs leur force de persuasion. Concernant les outils statistiques de la DARES, l'importation de certaines méthodes d'enquête – les « panels » ou l'interrogation couplée d'un DRH et d'un délégué syndical – ne peuvent s'expliquer sans mettre au jour les transformations affectant le champ des économistes ou le champ bureaucratique dans les années 1990-2000. Enfin, ce modèle postule une analyse séquentielle qui invite d'une part, à repérer les logiques de qualification-requalification de ces savoirs en fonction des contextes de leur mobilisation, d'autre part, à envisager dans quelle mesure les carrières passées de ces références contraignent leurs appropriations présentes. On verra ainsi que si l'adoption d'une enquête britannique n'empêche pas des reformulations de ces usages en contexte français, elle cadre en revanche une certaine conception de l'économie du travail. De même, si le recours aux enquêtes de « panel » de bénéficiaires des politiques d'emploi fait l'objet d'une série de reconfigurations dans les années 1990-2000, celles-ci ne peuvent s'opérer sans une disqualification des conceptions qui avaient prévalués lors de leur conception initiale. Plus globalement, l'étude de quelques étapes de la carrière de ces deux méthodes d'enquête en contexte français, nous permettra d'illustrer les luttes et les redéfinitions des manières de penser le marché du travail et de fixer l'intervention de l'État.

⁵ Alexis Spire, dans le cadre de ses travaux sur les processus de catégorisation administrative, mobilise ce concept en parlant de « carrières de papier » pour rendre compte de la « succession des titres (ou des refus de titres) obtenus par l'étranger au cours de son séjour ». La « "carrière de papier" apparaît alors comme le produit des décisions prises par l'administration et des stratégies adoptées par l'étranger demandeur ». Alexis Spire, 2005 : 14.

I-Développer une expertise économique hétérodoxe : les logiques d'importation d'une enquête britannique sur les relations professionnelles

Les débats et controverses publics autour de l'invisibilité contemporaine des conflits du travail en France suite aux déclarations de Nicolas Sarkozy à l'été 2008 ont, en partie, été alimentés par des travaux récents de sociologues, d'économistes et de statisticiens dont le point commun était de mobiliser les données de l'enquête statistique "Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise" (REPONSE) du ministère du Travail. Ces travaux, qui ont trouvé un écho dans l'espace public⁶, mettent en avant un renouveau et une transformation des conflits du travail (Bérout et *ali*, 2008). Sans être aussi incontournable que l'enquête Emploi de l'INSEE, cette enquête du ministère du Travail s'est imposée dans le champ bureaucratique et dans le champ académique comme une enquête de référence. Elle a notamment participé à perfectionner les outils de quantification des conflits du travail et des négociations d'entreprise (Furjot, 1996, Carlier, 2008) et à assoir le renouveau des travaux sur les relations professionnelles en France (Bevort et Jobert, 2008).

Mise en place pour la première fois en 1993 puis rééditée en 1998 et 2004, cette enquête a une double spécificité méthodologique : d'une part, alors que la plupart des enquêtes de la statistique publique interrogent soit des entreprises, soit des ménages ou des salariés, celle-ci repose sur l'interview « couplée » des directions d'entreprise (PDG, DRH), des représentants du personnel et de salariés⁷ ; d'autre part, le questionnement s'attèle moins à mesurer les *outputs* de l'entreprise – volume de production, chiffre d'affaire, bénéfices – et les *inputs* – types de capitaux, masse salariale –, objets classiquement étudiés dans les enquêtes auprès des entreprises, qu'à obtenir des informations sur les modes de fonctionnement et d'organisation de l'entreprise – présence de syndicats et d'institutions représentatives du personnel, outils de management, politiques de formation et de rémunération etc. – ce qui justifie que l'unité enquêtée ne soit pas l'entreprise mais l'établissement⁸. Avec ce dispositif, ses concepteurs cherchent, pour reprendre leur terme, à pénétrer « la boîte noire » des entreprises⁹.

Une autre spécificité de cette enquête est la filiation revendiquée avec une enquête britannique nommée Workplace Industrial Relations Survey (WIRS)¹⁰ qui repose sur les mêmes principes méthodologiques (Amosse et Coutrot, 2008). L'enquête britannique a été initiée une décennie plutôt (1980) en Grande-Bretagne (Millward et Stevens, 1986). Cette antériorité de WIRS sur REPONSE peut se déduire du contexte scientifique et politique de la Grande-Bretagne de la fin des années 1970. Tout d'abord, la question des relations professionnelles – baptisées « industrial relations » – est depuis l'entre-deux guerres un espace de recherche relativement autonomisé et institutionnalisé dans les pays anglo-saxons (Da Costa et *ali*, 1996, Lallement, 2008) et spécifiquement en Grande-Bretagne avec ses formations universitaires (dont des PhD), ses sources de financement (notamment les *business schools* spécialisées dans les ressources humaines), une revue (le *British Journal of Industrial Relations* créée en 1963 à la London School of Economics) et des événements (colloques, séminaires) réguliers (Jefferys,

⁶ Voir par exemple, Michel Noblecourt, « Le risque d'une grève du compromis », *Le Monde*, 17 juillet 2008, p. 2, François Wenz-Dumas, « Moins de grèves, mais d'autres conflits », *Libération*, 8 juillet 2008, Marlène Benquet, « Nous sommes tous des grévistes », *Libération*, 22 juillet 2008 ou encore l'interview de François Chérèque, « Douche froide pour les salariés », *Journal du Dimanche*, 30 août 2008.

⁷ L'échantillon est composé d'environ 3000 représentants d'établissements, de 2300 représentants du personnel et 9000 salariés des entreprises du secteur marchand, ce qui exclut la fonction publique. L'enquête coûte environ 1,5 millions d'euros.

⁸ La notion d' "établissement" est proche de celle de "site industriel" ou "commercial". Une entreprise peut avoir un ou plusieurs établissements. Les règles de droit encadrant les relations professionnelles (institutions représentatives du personnel, section syndicale, négociation etc.) sont définies dans le cadre de l'établissement.

⁹ Entretien réalisé le 25 décembre 2008 avec Thomas Coutrot, statisticien-économiste contractuel à la DARES.

¹⁰ En 1998, cette enquête est rebaptisée Workplace Employment Relations Survey (WERS).

2008). Par ailleurs, si ce champ de recherche est encore interdisciplinaire au début des années 1980, il est dominé par les économistes. De ce fait, la question des outils de quantification se pose dès les années 1960-1970. Plusieurs enquêtes statistiques de tailles réduites et portant uniquement sur des établissements de grandes tailles sont conduites, en 1966 sur commande de la Commission Donovan¹¹ puis en 1977 par des chercheurs de l'Université de Warwick. Cette dynamique de recherche est par ailleurs convergente avec les préoccupations politiques des années 1970-1980. En effet, dans une conjoncture d'intensité de la conflictualité au travail, le Parti Travailleiste dans lequel les syndicats sont très présents, et le Parti Conservateur s'affrontent régulièrement sur la question du droit de grève et plus généralement sur les règles encadrant les relations professionnelles. Entre 1970 et 1984, pas moins de 9 lois sont votées sur ce sujet (Bridgfort et Stirling, 1986). A l'Industrial Relations Act (1971) voté par les conservateurs pour réduire le pouvoir des syndicats, répond en 1975, le Trade Unions and Labour Act (1974 et 1976) des travailleistes abrogeant la loi de 1971 et renforçant le pouvoir des syndicats dans les ateliers. Lorsqu'elle arrive au pouvoir, Margaret Thatcher fait de cette question un sujet politique central dont la fermeté face à la grève des mineurs de 1984 est un symbole. Durant son premier mandat, elle fait voter trois lois – Employment Act de 1980 et 1982, Trade Union Act de 1984 – visant à restreindre le droit de grève (limitation des piquets de grève, vote à bulletin secret) et le pouvoir syndical (affaiblissement de l'immunité juridique des syndicats, remise en cause du closed-shop). Ce double intérêt politique et scientifique pour les relations professionnelles est confirmé par le statut des organismes qui financent et conçoivent l'enquête WIRS en 1980. On trouve en effet, l'équivalent du ministère du Travail britannique (Department of Employment), un organisme public de recherche (Economic and Social Research Council), un institut privé (Policy Studies Institute) et l'agence paritaire chargée de l'amélioration des relations professionnelles (Advisory Conciliation et Arbitration Service). Le poids de ce milieu scientifique, administratif et économique se mesure par ailleurs au fait que l'enquête est réalisée contre l'avis du principal institut de statistique du Royaume-Uni, The Office of Population Censuses and Surveys, qui se montre, à l'époque, critique vis-à-vis de méthodes inédites.

L'enquête va d'abord servir, tout au long des années 1980, à mesurer les effets des réformes Thatcher que l'on a évoquées. Elle est donc conçue comme un thermomètre des relations professionnelles accompagnant le déclin du pouvoir syndical dans la période. Elle participe ensuite au développement des approches économiques des relations professionnelles supplantant ainsi la question du poids politique et social des syndicats (Jefferys, 2008 Millward, 1993). La complexité des données de l'enquête favorise les chercheurs formés à l'économétrie (Blanchflower, 2007). L'enquête WIRS a donc été mobilisée prioritairement autour de la question des performances économiques des entreprises : impact des syndicats sur le niveau de salaire, les revenus non salariaux et la croissance de l'emploi (union wage differential, non-wage benefit, employment growth or decline) et impact des formes de management sur les la profitabilité et la productivité des établissements (Millward, 1993, Blanchflower, 2007). Les économistes qui travaillent sur WIRS se situent d'une part, dans un espace dominant de l'économie qui mobilise l'économétrie et la modélisation se distinguant nettement des sciences sociales, d'autre part, dans un courant qui se différencie de l'économie orthodoxe aussi bien par les objets étudiés – les syndicats, la négociation collective – que par la contestation du modèle concurrentiel classique. Ces auteurs insistent par exemple en

¹¹ Cette commission initiée par un gouvernement conservateur en 1964 a été créée en 1965, par le gouvernement travailleiste arrivé au pouvoir, sous la direction du Lord Donovan (ancien député travailleiste, devenu juge). L'objectif de la commission était de faire un état des lieux des relations entre le patronat et les syndicats et de proposer des réformes de la négociation collective. Le constat de départ était que les relations professionnelles fonctionnaient de manière trop décentralisées entraînant une escalade des revendications et des conflits du travail.

matière de détermination des salaires sur les rapports de force internes à l'entreprise et pas seulement sur les lois de l'offre et la demande de travail (Blanchflower, 2007). Pour autant, dans ces études, les syndicats restent analysés en tant qu'agents économiques plutôt que comme des acteurs sociaux.

L'importation en France de l'enquête WIRS s'opère au début des années 1990. Plus précisément, c'est au cours d'une mission en Angleterre, dans le cadre d'un colloque à la *London School of Economics* sur la participation et l'intéressement des salariés aux bénéfices des entreprises, qu'un chargé d'études du Service d'Études et de Statistiques (SES) du ministère du Travail et de l'Emploi, Thomas Coutrot, a connaissance de cette enquête. Dès son retour, il rédige une note à ses supérieurs hiérarchiques pour faire état de cette enquête et pour proposer sa duplication en France. Assez rapidement, cette proposition aboutie, soutenue par l'INSEE dont les responsables y voient la possibilité de compléter et d'enrichir le dispositif d'enquête sur les entreprises – la première enquête REPONSE est adossée à l'une des enquêtes de l'Institut – et financée par le ministère du Travail. Au ministère¹², l'enquête est d'abord présentée par les chargés d'études comme un moyen de produire des données fiables sur les conflits du travail et la négociation collective alors même que les sources administratives – les données de l'inspection du Travail – ont été disqualifiées par les statisticiens du SES depuis le début des années 1980 (Penissat, 2009). En outre, les syndicats de salariés et d'employés interlocuteurs du ministère et de l'INSEE, sans soutenir fermement l'enquête ne s'y opposent pas. Lors de sa validation au Conseil National de l'Information Statistique (CNIS)¹³, les représentants des syndicats se montrent satisfaits pour les employeurs de son caractère « non obligatoire », et pour les représentants des salariés du choix d'interroger un représentant du personnel comme contrepoint au discours patronal¹⁴.

A travers les modalités d'importation de l'enquête WIRS, on observe donc que le transfert se réalise en épousant une certaine homologie structurale : d'une part, comme dans le cas britannique, c'est le ministère du Travail qui endosse la prise en charge et la confection de l'enquête, d'autre part, c'est un économiste qui fait office de « passeur ». Ce dernier point mérite d'être précisé. En effet, alors même qu'il existe un bureau des relations professionnelles – il est en charge des sources administratives sur les conflits du travail, les syndicats et la négociation collective –, c'est Thomas Coutrot, économiste et chef du bureau des « études salariales » – dont les travaux portent alors sur les logiques de détermination des salaires dans les entreprises – qui prend connaissance de cette enquête, non pas par le biais de réseaux institutionnels stabilisés avec ses homologues du ministère du Travail britannique mais dans le cadre d'un colloque scientifique organisé par la LSE et composé d'économistes. Les logiques de cette importation s'expliquent par le fait que l'étude des relations professionnelles n'est pas constituée en champ de recherche autonome en France (Bevort et Jobert, 2008 ; Jefferys, 2008 ; Caire, 1996). Contrairement à la Grande-Bretagne et aux États-Unis, ni les entreprises, ni l'État n'ont historiquement appuyé le développement de cet espace de recherche. La question des relations professionnelles a été prise en charge par plusieurs disciplines – le droit, la sociologie, l'économie – sans que les problématiques ne convergent et que s'institutionnalisent des cadres d'échanges. De ce fait, bien que les chargés d'études du SES en charge des conflits du travail aient dès le début des années 1980 établis le constat des

¹² Cette partie s'appuie sur des sources archivistiques – notes sur la justification de l'enquête auprès de la hiérarchie du ministère, notes techniques, compte-rendu de réunions du comité de pilotage de l'enquête – auxquelles les chargés d'études de la DARES m'ont donné l'accès.

¹³ Créée en 1973, cette administration sert d'une part, à « certifier » la qualité des enquêtes publiques, d'autre part, à organiser la rencontre entre les producteurs de données (INSEE, services statistiques ministériels) et les utilisateurs (syndicats, associations, chercheurs, collectivités).

¹⁴ CNIS, Compte-rendu des réunions de la Formation Éducation, Emploi, Revenu du 14 mai 1991 et du 30 octobre 1991 et Compte rendu de la réunion de la Formation Éducation, Emploi, Revenus du 27 octobre 1992, n°412/ D130.

lacunes des sources statistiques administratives (Furjot, 1980), ils échouent à les rénover et il ne semble pas que la proposition de conduire une enquête spécifique ait été formulée dans ce cadre administratif. Les spécialistes des relations professionnelles du ministère dans cette période sont par ailleurs, à l'image des sociologues qui travaillent sur le syndicalisme et les grèves, des sociologues et des philosophes qui ne maîtrisent pas les méthodes statistiques inférentielles. Si la faiblesse des recherches sur les relations professionnelles et le manque de tradition statistique en la matière expliquent la connaissance tardive de l'enquête WIRS et son importation *via* des économistes, en revanche, on observe le rôle décisif de l'INSEE qui coordonne, certifie et rend possible, au moins lors de sa première édition, la réalisation de l'enquête par la mobilisation de ses infrastructures. A l'inverse, l'absence des instituts privés de recherche est caractéristique d'une situation où la recherche en sciences sociales et à un degré moindre en économie est l'objet d'un quasi-monopole par les institutions étatiques.

La carrière de l'enquête REPONSE doit donc être replacée dans le contexte politique, bureaucratique et académique français. Premièrement, sa mise en place correspond d'un point de vue bureaucratique à une montée en puissance du service d'expertise du ministère du Travail – et de manière générale des services d'expertise et d'évaluation dans les ministères – qui se transforme en une direction d'administration centrale en 1993. Ceci s'opère dans une séquence d'intensification des luttes interministérielles, notamment entre le ministère des Finances et le ministère du Travail. Martine Aubry, alors ministre du Travail, et son cabinet décident ainsi de se doter d'une direction d'expertise – la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES qui remplace le SES – capable de légitimer des projets politiques se démarquant du référentiel libéral (Jobert et Théret, 1994 ; Mathiot, 2000). Ce changement institutionnel renforce considérablement les moyens de ces services. Il s'articule avec une phase de développement des enquêtes statistiques justifiées par l'impératif d'évaluation des politiques publiques. Ceci permet aux chargés d'études d'investir cette rhétorique administrative pour en faire un usage oblique et développer des outils de recherche. Deuxièmement, pour justifier l'importation de cette enquête britannique, les chargés d'études de la DARES prennent appui sur le discours politique que mobilisent les gouvernements de gauche entre 1988 et 1993. En effet, la création de l'enquête se situe peu après le retour de la gauche au pouvoir avec le gouvernement de Michel Rocard, incarnation de la « deuxième gauche ». Lors de son accession au poste de ministre du Travail, Martine Aubry (1991-1993) cherche à s'appuyer sur les fractions les plus modernistes et sociales du patronat. Elle mobilise dans son intervention politique le thème « Changer le travail » qui consiste à favoriser la modernisation des entreprises (développement des ressources humaines, investissement technologiques et innovations industrielles, amélioration des conditions de travail) par la négociation collective¹⁵. Les chargés d'études cadrent donc l'enquête en fonction des questionnements inscrits sur l'agenda politique. Ceci explique d'ailleurs l'accent mis sur la « négociation » comme label de l'enquête. Troisièmement, l'entreprise savante que constitue la fabrique de l'enquête REPONSE s'inscrit dans un contexte académique dans lequel les chargés d'études de la DARES participent et luttent pour l'imposition d'une approche hétérodoxe de l'économie. La trajectoire de Thomas Coutrot informe ce type de prise de position. Né en 1956, il est diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) qui forme les administrateurs de l'INSEE, avant d'être recruté en 1981 comme chargé d'études contractuel au Centre d'études des revenus et des coûts (CERC). Cet organisme d'expertise rattaché à Matignon conteste et tente de faire contrepoids, dans les années 1980, à la montée en puissance des économistes libéraux de la Direction de la Prévision ou de l'INSEE au ministère de l'Économie et des Finances. Ses

¹⁵ Cf. par exemple, « Changer le travail », communication de Martine Aubry au Conseil des ministres du 27 novembre 1991. Ce document donné aux ministres contient l'intervention de Martine Aubry et les documents scientifiques (monographies, statistiques) qui l'appuyaient.

études portent sur les politiques salariales d'entreprise, notamment les processus d'individualisation des salaires, et les liens avec les formes d'organisation du travail dans l'entreprise (Coutrot et Madinier, 1987). Après un intermède comme enseignant-chercheur en économie à l'Université de Brasilia à la fin des années 1980, il rentre en France et devient chargé d'études contractuel au SES comme responsables des études salariales où il reprend les travaux effectués au CERC. Lors de la création de la DARES, il est nommé chef adjoint de la Mission d'Analyse Économique (MAE) dirigée par Alain Gubian, un économiste keynésien venu de l'OFCE. En parallèle, il réalise une thèse d'économie du travail sous la direction de Michel Vernières – économiste de la formation et du développement au Matisse (Laboratoire hétérodoxe de Paris 1) et proche de la socio-économie –, dans laquelle il mobilise l'enquête REPONSE¹⁶. Publiée sous une forme vulgarisée et polémique en 1998, la thèse prend position les débats sur les modèles productifs : loin de repérer le développement d'un consensus au sein de l'entreprise, par les formes d'innovations dans l'organisation du travail (toyotisme, post-fordisme) ou par l'intensification des techniques de gestion des ressources humaines, Thomas Coutrot y montre la permanence du rôle des conflits dans l'activité économique (Coutrot, 1998). Ainsi, il se définit comme un économiste marxiste. Il a par ailleurs été engagé à la LCR dans les années 1980. Tout en maîtrisant les méthodes économiques dominantes – modélisation, travail sur micro-données –, il s'inscrit dans les courants hétérodoxes du champ économique. C'est d'ailleurs afin de se doter d'outils d'observation à même de contester l'autorité des orthodoxes qu'il conçoit l'enquête REPONSE.

« Bon je pense aussi que l'approche que l'on avait était une approche complètement hétérodoxe. L'approche théorique était quand même hétérodoxe, c'est ce que l'on appelait ouvrir "la boîte noire" de l'entreprise. C'était ce que disait Eymard-Duvernay [économiste de l'INSEE, tenant de l'économie des conventions]. Regarder un peu de près comment sont organisés les salaires, la formation, le travail. Ce n'est pas une approche orthodoxe. Bon une approche orthodoxe, on te fait une fonction de production, et puis on regarde la productivité marginale du capital, du travail, mais ce n'est pas du tout s'intéresser à comment ces facteurs sont mis en forme pour reprendre ce que disent Thévenot et Duvernay. Notre approche ne correspond pas aux orientations de la majorité des chercheurs. »¹⁷

Cette démarche se situe dans un contexte de transformation des méthodes et des approches économiques en France. D'un point de vue paradigmatique, l'opposition classique entre « classiques » et « keynésiens » tend à être remise en cause par l'arrivée d'une nouvelle génération d'économistes (Pierre Cahuc, Anne Perrot, Antoine d'Autumne etc.), notamment à Paris 1. Ils critiquent les approches macro-économiques et la théorie de l'équilibre générale qui prévaut dans l'analyse du marché du travail. Il s'agit pour eux de reprendre un questionnement macro-économique keynésien – « comment les comportements rationnels des agents peuvent-ils expliquer que les salaires ne réagissent pas comme le voudrait la théorie néo-classique, réalisant à chaque instant le plein emploi ? Quels défauts de coordination sont à l'origine d'un chômage involontaire persistant ? » (Perrot, 1992) – avec des approches micro-économiques (théorie des jeux, théorie des contrats etc.). Ils investissent alors des objets habituellement pris en charge par les économistes hétérodoxes comme le rôle des syndicats ou des négociations collectives dans les performances économiques. D'un point de vue méthodologique, le recours à l'économétrie sur des micro-données – et non de grands agrégats économiques – se développe, spécifiquement parmi les économistes de l'INSEE en prenant appui sur la diffusion de la micro-informatique. Dans ce paysage, les économistes hétérodoxes mais aussi une partie des sociologues quantitativistes de l'INSEE, même s'ils

¹⁶ Thomas Coutrot, *Contrôle, conflit et coopération dans l'entreprise : les régimes de mobilisation de la force de travail*, Thèse pour le doctorat d'économie, sous la direction de Michel Vernières, Paris 1, 1996.

¹⁷ Entretien réalisé le 25 décembre 2008.

restent dominés, détiennent des positions notamment dans les organismes d'expertise proches du ministère du Travail (le Centre d'Études de l'Emploi, la DARES) voire dans certaines directions de l'INSEE comme la division Emploi. Le début des années 1990 est ainsi marqué par le développement des enquêtes auprès des entreprises comme REPONSE mais aussi l'enquête Changement Organisationnel dans la production (ministère de l'Industrie) ou l'enquête Technique et Organisation du Travail (TOTTO) du CEE (Greenan, 1995).

L'importation de l'enquête WIRS en France permet donc aux chargés d'études de la DARES, d'une part, de perfectionner les outils de mesure des conflits du travail et des relations professionnelles – dispositifs quantitatifs relativement marginalisés et délaissés dans l'appareil statistique public – mais aussi de tenter de subvertir l'analyse économique dominante en renforçant les savoirs et la légitimité des approches hétérodoxes. Ce contexte explique les déplacements opérés quant aux usages de l'enquête REPONSE par rapport à leurs homologues britanniques. Alors qu'en Grande-Bretagne l'enquête WIRS bénéficie de l'existence d'un champ de recherche reconnu et s'est imposé comme un outil incontournable des études sur l'impact des relations professionnelles sur la performance économique¹⁸ (Blanchflower, 2007), en France, il s'agit pour les chargés d'études de constituer un champ de recherche. Ainsi, tandis qu'en Grande-Bretagne la division du travail est forte entre les producteurs de l'enquête et les utilisateurs, en France, les chargés d'études de la DARES doivent eux-mêmes exploiter les données. Les deux premières enquêtes donnent lieu à un double activisme de leur part : tout d'abord, ils multiplient les publications valorisant l'enquête, ensuite ils adoptent une stratégie de diffusion et d'enrôlement de chercheurs afin de constituer des équipes de travail (cf. encadré). Ceci explique aussi la moindre centralité de l'enquête REPONSE au regard de WIRS. En effet, d'une part, la faiblesse de la sociologie quantitative, d'autre part, la marginalisation relative des objets relatifs au fonctionnement de l'entreprise en économie du travail, explique les plus grandes difficultés rencontrées par les « passeurs » pour diffuser l'enquête.

Ce contexte d'importation de l'enquête WIRS conduit enfin à une requalification des objectifs de l'enquête. Alors que les économistes britanniques mettent l'accent sur le lien entre relations professionnelles et performances économiques – approche devenue classique en micro-économie au cours des années 1980-1990 – les travaux français insistent prioritairement, d'une part, sur les transformations des formes de conflit du travail et le lien positif entre négociation et conflictualité – ceci permettant de disqualifier les discours sur l'opposition entre ces deux registres –, d'autre part, sur les rapports de force internes aux entreprises et sur les transformations des modèles productifs (Amosse et Coutrot, 2008). Sans être absente, la problématique de la performance économique est moins traitée (Coutrot, 1996 Laroche et *ali.*, 2006). Ceci s'observe d'ailleurs à la lumière des échanges entre les chargés d'études de la DARES et les économistes britanniques qui travaillent sur WERS. Nous avons pu, par exemple, observer un séminaire organisé entre les deux équipes – et ce pour la première fois depuis la création de REPONSE – en septembre 2008 dans les locaux de la DARES¹⁹. Le contenu des interactions rend compte à la fois de l'espace coopératif qui peut se nouer mais aussi des logiques différentes – voire contradictoires – dans la conception et les usages de l'enquête. Tout d'abord, lors de la définition du programme des deux jours de séminaire, les britanniques formulent la demande de consacrer une demi-journée au « fund rising » pour financer l'enquête. Les chargés d'études français se trouvent largement surpris et démunis puisqu'en France, ce type d'enquête est pris en charge par l'administration et il

¹⁸ Entre 1983 et 2004, l'enquête WIRS a été mobilisée dans la rédaction de 11 ouvrages (Sourcebook, ouvrages d'analyse) et 351 articles ou working papers (soit en moyenne 17 par an). De même, 10 thèses ont été soutenues à partir de l'enquête.

¹⁹ Observations effectuées le 11 et 12 septembre 2008.

n'existe pas (ou quasiment jamais) de coopération financière entre le privé et le public. A l'inverse, les économistes et statisticiens britanniques doivent en permanence chercher de nouveaux financeurs et convaincre des organismes privés (*business schools*, instituts privés de recherche) de l'intérêt de l'enquête. Ceci joue alors, en lien avec les différences quant au champ des études sur les relations professionnelles en France et en Grande-Bretagne, sur la conception et l'exploitation de l'enquête. Lors du débat engagé sur l'harmonisation des deux questionnaires d'enquête et sur la systématisation d'études comparatives – outre les controverses inévitables sur les méthodes comparatives – la thématique prioritaire proposée par chacune des équipes était très différente : alors que les économistes anglais souhaitent d'investir un questionnement croisé sur les performances économiques, notamment sur la détermination des salaires en entreprise (« How they pay ? »), en lien avec les modes d'organisation des relations professionnelles – question qui intéresse notamment les cabinets et les instituts de ressources humaines –, l'équipe française – composée à ce moment là plutôt d'administrateurs de l'INSEE marginaux car formés à la sociologie quantitative – propose, elle, de développer les questions de l'enquête sur le sujet des liens entre conditions de travail et formes de relations professionnelles (« Job satisfaction »). Ces oppositions renvoient ici à des enjeux différenciés relatives aux formes de structuration des champs scientifiques et bureaucratiques nationaux.

Encadré : Les stratégies de diffusion de REPONSE dans le champ académique

L'engagement de ces chargés d'études s'est traduit par des tentatives pour diffuser l'enquête auprès du champ académique. La reconnaissance et l'intérêt pour l'enquête ne se sont pas immédiatement imposés. La première enquête a fait l'objet de très peu de travaux par des équipes de recherche. Les chargés d'études se sont surtout attachés à produire eux-mêmes les premiers résultats et les premières études. Ces études ont été présentées dans le cadre de journées d'études au sein de la DARES et de l'INSEE et dans un numéro spécial de la revue du ministère, *Travail et Emploi*, en 1996. Par ailleurs, les chargés d'études ont cherché au départ pouvoir « attirer » des sociologues. Ils ont par exemple invité Danièle Linhart à participer au comité de pilotage de l'enquête. Cependant, la faiblesse de la sociologie quantitative a rapidement limité le nombre de chercheurs potentiellement capables de travailler sur ces données. La seconde vague de l'enquête a été articulée avec un dispositif de diffusion et de valorisation bien plus important. La DARES a lancé un appel à recherche pour exploiter l'enquête. 18 projets ont été retenus et 8 ont donné lieu à un financement correspondant à 1,1 million de francs, principalement en économie et en gestion²⁰. De même, un séminaire commun avec l'IRES a été organisé pour présenter les résultats de l'enquête aux responsables des confédérations syndicales. Ce dispositif de financement d'exploitation et d'organisation de colloques et journées d'études a été renouvelé pour l'édition 2004-2005. Là encore, plusieurs projets (8) ont pu être financés et un site Internet a été lancé. De plus, les chargés d'études ont proposé de financer deux post-enquêtes permettant de retourner enquêter les entreprises interrogées. Cette démarche a permis d'ouvrir un champ de recherche aux politistes et aux sociologues. Enfin, la valorisation de ces financements s'est traduite dans une stratégie de mise en valeur scientifique (trois colloques) et éditoriale avec la publication d'un ouvrage de synthèse paru à la Découverte.

L'importation en France d'une enquête statistique sur les relations professionnelles en entreprise prend donc moins appui sur des réseaux constitués d'administrateurs et/ ou de chercheurs qu'elle n'épouse les logiques d'une homologie structurale. La carrière de l'enquête s'inscrit dans un contexte bureaucratique, politique et scientifique où les chargés d'études du ministère du Travail cherchent d'une part, à renforcer leur position et leur autonomie dans le ministère, d'autre part, à prendre position contre l'expertise dominante pratiquée à l'INSEE et

²⁰ Thomas Coutrot, Anna Malan, Patrick Zouary, « La boîte noire des relations sociales dans l'entreprise : apports et limites d'un questionnement direct », *Travail et Emploi*, n°93, 2003, p. 9-23.

au ministère des Finances. Ces acteurs ont donc besoin d'outils pour répondre à des préoccupations politiques et des questionnements scientifiques. L'enquête est alors mobilisée pour tenter de constituer un champ de recherche sur les relations professionnelles et pour développer des travaux qui se différencient des analyses macro et micro-économiques orthodoxes en matière de fonctionnement du marché du travail. Les méthodes d'enquête elles-mêmes et son objet encadrent ses usages possibles. Comme pour les économistes britanniques, il s'agit de proposer une analyse des logiques internes à l'entreprise comme déterminant des stratégies économiques alors que les économistes orthodoxes insistent d'abord sur les mécanismes concurrentiels et les facteurs exogènes à l'entreprise. Cependant, on observe aussi que l'importation française de l'enquête en déplace les usages et les objectifs : l'analyse secondaire se centre sur la conflictualité et les rapports de force à l'intérieur de l'entreprise plus que sur la performance économique des entreprises.

II- Des « effets » de l'action publique sur les chômeurs à son « effet pur » sur l'emploi : circulation et transformation des « panels » de bénéficiaires des politiques d'emploi

Les enquêtes par « panel » ont été importées au sein du ministère du Travail à peu près à la même époque que l'enquête WIRS, soit à la fin des années 1980. L'innovation méthodologique consiste non plus à observer un phénomène (le chômage) en interrogeant des individus (en l'occurrence des bénéficiaires d'aides à l'emploi) à un instant "t" – en jargon statistique on parle d'enquête en « coupe » – mais à suivre un échantillon de chômeurs ou de bénéficiaires dans le temps. Il s'agit donc de quantifier et d'analyser prioritairement des processus – par exemple des parcours d'insertion professionnelle – et les effets (ou non) de l'action publique dans ces processus. Les « panels » rendent possible l'identification de plusieurs types d'effets – retour à l'emploi mais aussi qualité de l'emploi retrouvé, acquisition de qualifications, niveau de vie économique, vécu de sa situation par le bénéficiaire etc. – à court terme et à long terme que ne permettent pas les enquêtes en coupe. A la différence de l'enquête REPONSE, plus orientée nous l'avons indiqué vers le champ scientifique, les enquêtes de suivi des bénéficiaires des politiques d'emploi – que l'on nommera « panels » – sont directement mobilisées dans la fabrique de l'action publique. Tout d'abord, parce que la politisation des politiques d'emploi, dans les années 1980, s'accompagne d'une technocratisation de leur conception (Mathiot, 2000). Les hauts fonctionnaires du ministère s'appuient sur l'expertise pour justifier et développer une série de dispositifs d'action publique en matière de lutte contre le chômage. L'objectivation statistique des effets de ces mesures fonctionne comme une ressource dans les luttes interministérielles afin de soutenir des demandes budgétaires et d'obtenir des arbitrages politiques favorables (Penissat, 2009). Ensuite, dans le débat public où la question du chômage fait l'objet d'une forte politisation depuis la fin des années 1970, les indicateurs statistiques issus de ces enquêtes et notamment les « taux de retour à l'emploi » sont une ressource pour les responsables gouvernementaux afin de mettre en scène la volonté politique à résoudre ce problème public. Il n'est donc pas rare, comme l'ont montré le débat récent sur la généralisation du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou encore la mise en concurrence de l'ANPE avec les opérateurs privés de placement (OPP), que ces « chiffres » soient diffusés dans l'espace public et servent à « communiquer » sur les bienfaits de telle ou telle mesure de lutte contre le chômage ou à justifier des réformes.

Des « panels » pour scientificiser l'évaluation de l'action publique et défendre une approche sociale des politiques d'emploi

Les chargés d'études du SES et de l'ANPE qui mettent en place les premières panels de chômeurs (1987) puis de « bénéficiaires » (1990) ne partent pas d'un terrain vierge mais

s'appuient sur des dispositifs d'enquête existant. Ils prennent exemple sur les enquêtes que le CEREQ – organisme de recherche sous tutelle des ministères de l'Éducation et du Travail – a initié dans les années 1970 et qui consiste à suivre les trajectoires d'élèves sortis du système scolaire (Céreq, 1973)²¹. Ce dispositif d'enquête devient dans les années 1980 les fameuses enquêtes « Générations ». Un transfert de compétences s'opère d'ailleurs puisqu'au moment de la délocalisation du CEREQ à Marseille au début des années 1990, certains de ses agents rejoignent le SES. Le recours à la méthode des « panels » fait aussi référence²² aux travaux pionniers menés au début des années 1980 à l'INSEE par Michel Gollac et Alain Desrosières – le premier étant en poste au SES au moment du lancement des panels – sur les trajectoires de salariés (hommes et femmes) âgés de 38 ans en 1979 de l'agglomération d'Amiens²³. Cette enquête est financée par l'INSEE mais aussi le CNRS. Elle est utilisée par ces administrateurs de l'INSEE pour remettre en cause les travaux classiques sur « la mobilité sociale » comme passage d'une classe sociale à une autre, en replaçant cette question dans les médiations opérées par les contextes économiques et géographiques dans lesquels les individus s'insèrent. Des Analyses de Correspondances Multiples (ACM) sont utilisées pour montrer comment se structure l'espace social à Amiens et des entretiens complètent ces travaux pour montrer comment les ouvriers se représentent leur place en fonction de leur trajectoire. Le recours aux méthodes des panels à la DARES s'opère donc ici dans le cadre des administrations de la statistique publique et par le biais des circulations d'agents qui y occupent les postes de statisticiens et de chargés d'études. En outre, il faut considérer que ce milieu scientifico-administratif est formé aux approches sociologiques. En effet, les années 1970 et 1980 sont marqués par des échanges croisés entre les sociologues français – notamment Pierre Bourdieu et son équipe – et une partie des services statistiques de l'INSEE, principalement ceux en charge des données sociales²⁴.

Les acteurs qui mettent en place ces enquêtes sont donc situés soit du côté de la sociologie quantitative, soit du côté des approches économistes hétérodoxes, notamment la socio-économie ou l'économie des conventions (Michon, 1984). Alain Charraud qui dirige le bureau des politiques d'emploi au SES à la fin des années 1980 et au début des années 1990, a été recruté à l'INSEE en 1972 comme chargé de mission contractuel – il n'est titularisé comme administrateur qu'en 1990. Il est titulaire d'une thèse de sociologie sur la place des femmes dans l'organisation de la production et a occupé des postes à l'INSEE où il a travaillé sur des « panels » de foyers fiscaux puis sur des « panels » dans le secteur de la santé. Son adjointe, Annie Gauvin, ancienne Maître de Conférences en économie à Paris 1, a soutenu une thèse d'économie à la fin des années 1970 sur la mobilité et la circulation des femmes sur le marché du travail, sous la direction d'Henri Bartoli, un des fondateurs de l'université de Paris 1 après 1968 et promoteur d'une approche socio-économique du marché du travail dans le cadre du Séminaire Emploi Travail (SET), ancêtre du Matisse. Pour mettre en place les « panels », ils recrutent Didier Gélot, qui est alors en poste comme chargé d'études contractuel dans la direction d'études et de statistique de l'ANPE et qui a commencé à exploiter les premiers panels de chômeurs de longue durée dans cette administration. Après avoir été professeur d'espagnol pendant trois ans (1973-1976) – il est titulaire d'une licence dans cette matière – il entre à l'ANPE en 1979 comme prospecteur-placier (équivalent aujourd'hui du conseiller ANPE), puis par le jeu des concours internes, accède à des postes de

²¹ CEREQ, *L'accès à la vie professionnelle des élèves sortis de l'enseignement technique. Une enquête réalisée en 1970 auprès des élèves qui ont préparé un BEI, un BT, un BEC ou un BSEC en 1966*, La Documentation française, dossier 5, janvier 1973.

²² Pour une présentation de ces panels et de leur évolution, voir Bouyguard et *ali*, 2003 et Charpail et *ali*, 2005.

²³ Desrosières et Gollac, 1982.

²⁴ Sur cette conjoncture et sur l'introduction de la sociologie à l'INSEE, voir par exemple Claude Seibel, 2005 et Alain Desrosières, 2003.

cadre, prenant en charge le module de formation à l'économie des recrues de l'ANPE. Il peut alors mobiliser sa formation initiale puisqu'il possède un DEA d'économie du développement (Paris 1). Il avait d'ailleurs débuté en 1977, sans succès, une thèse d'économie sur la construction de l'État Mexicain en lien avec le développement de l'agriculture. Son approche de l'économie s'inspire alors du marxiste et du tiers-mondiste, et sa pratique des sciences sociales. S'il a des compétences en statistique, il n'est ni un technicien, ni un économètre. Engagé à l'extrême gauche dans les années 1970-1980, il est aussi syndicaliste cégétiste à l'ANPE puis au SES, avant de devenir membre de la Fondation Copernic dans les années 1990-2000. Les deux responsables du département recrutent aussi Anne-Lise Aucouturier, jeune diplômée de l'ENSAE. De par ses compétences en statistique, c'est elle qui conçoit la partie technique de ces « panels » et qui en exploite les données. Elle se situe alors dans le courant de l'économie des conventions puisqu'elle réalise un DEA (1994) puis une thèse (1998) sur l'évaluation des politiques d'emploi, sous la direction de Robert Salais à Nanterre. Il faut enfin considérer qu'ils bénéficient de relais dans le cabinet de Martine Aubry alors ministre du Travail (1991-1993). L'un de ses conseillers techniques, Gilles Gateau, a été l'initiateur des « panels » de chômeur à l'ANPE en 1989. Fils d'universitaire et titulaire d'un DEA d'économie des ressources humaines et de politique sociale à Paris 1, il a commencé et arrêté une thèse d'économie sur le travail associatif. Bien qu'aillant des trajectoires professionnelles différentes, ces experts se situent donc dans les mêmes fractions du champ scientifique et ont des affinités politiques – ils se situent à gauche de l'échiquier politique, proche pour certaines de la « deuxième gauche », pour d'autres plus marqués à l'extrême gauche. Il faut en outre souligner que s'ils maîtrisent, pour la plupart, la pratique des statistiques descriptives, ce ne sont pas des économètres (à l'exception d'Anne-Lise Aucouturier qui a les compétences les plus élevées en la matière). Ils s'associent souvent pour traiter les bases des données des enquêtes avec de jeunes étudiants stagiaires de l'ENSAE ou avec des ingénieurs d'études venus du CEREQ.

La justification et la présentation des « panels » par ces chargés d'études dans leurs travaux²⁵ ne s'appuient que très peu sur des références méthodologiques ou théoriques. L'imposition de ces méthodes dans plusieurs organismes d'études et au sein du Département Population et Ménages (DPM) de l'INSEE semble suffire à les qualifier et les légitimer. Les données sont restituées et analysées de manière très empirique sans mobiliser la littérature académique de la microéconomie. Ces chargés d'études se positionnent d'abord au sein de l'administration centrale : ils doivent donc rendre compréhensible leur analyse par des non experts. En revanche, l'usage des « panels » est replacé dans le débat sur les formes d'évaluation des politiques publiques (Gélot, 1996 ; Aucouturier, 1994). Il s'inscrit dans une conjoncture d'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques sous le gouvernement Rocard (Spencehauer, 2002) et de controverse au sein des administrations sur les bonnes méthodes d'évaluation. Face aux services « opérationnels » de l'ANPE et du ministère du Travail, ces chargés d'études défendent une approche « scientifique » de l'évaluation. Le développement d'enquêtes relativement sophistiquées est donc aussi un moyen de marginaliser d'autres formes d'évaluation, notamment celles élaborées par ces services « opérationnels » qui reposent d'une part, sur le suivi de statistiques d'activité relativement frustrées – le nombre de contrats aidés alloués mensuellement par exemple – et d'autre part, sur des « études opérationnelles » qui décrivent les conditions de mises en œuvre des dispositifs d'action publique. C'est dans ce cadre que le chef de la division des politiques d'emploi du SES conçoit le recours à ces « panels ».

²⁵ Voir notamment le numéro spécial de la revue *Travail et Emploi*, animée par la DARES, « Chômage de longue durée et évaluation des politiques d'emploi » paru en 1993.

« **Alain Charraud** (chef de la division des politiques d'emploi au SES, 1989-1993) : Au niveau des SSM [Services Statistiques Ministériels], on s'est très vite rendu compte que si l'on [les statisticiens de l'INSEE] n'était pas dans l'évaluation qui était en train de se monter par la Délégation à l'Emploi [direction qui prend en charge la gestion des politiques d'emploi] et bien on était viré. Et en plus si on n'était pas dans le coup, l'évaluation était moins bonne. Nous les statisticiens on se disait on est le garant pour empêcher la Délégation à l'Emploi, l'ANPE pour dériver vers de l'auto-évaluation. On est les garants d'une évaluation indépendante et objective on peut dire ». ²⁶

De fait ces enquêtes réalisées sur des échantillons représentatifs de la population des chômeurs et/ ou des bénéficiaires des politiques d'emploi sont relativement sophistiquées. Elles le sont techniquement puisqu'elles nécessitent d'articuler données administratives et interrogation des individus (le plus souvent par téléphone) tout au long de leur parcours (et non de manière rétrospective) *via* les réseaux d'enquêteurs d'instituts de sondage. De plus, les bénéficiaires sont comparés à des demandeurs d'emploi n'ayant pas eu d'aide – ces échantillons de population témoin sont rudimentaires et consistent à comparer les « bénéficiaires » enquêtés avec des individus similaires non aidés que l'on observe dans les fichiers administratifs – ceci étant censé permettre d'isoler les effets « nets » des aides publiques. Avec ces enquêtes, l'effet des contextes locaux est en effet mis en lumière ainsi que le rôle des agents intermédiaires de l'État, comme ceux de l'ANPE. De même, l'impact du chômage n'est pas seulement appréhendé en termes d'employabilité mais aussi en termes de niveau de revenu, de qualité de l'emploi retrouvé, de formation, de conditions de vie, de relations sociales et familiales (Gélot, 1996). Les « panels » procurent donc des ressources à ces experts de la DARES face aux responsables politiques du ministère : tout en fournissant des chiffres « utilisables » pour communiquer ou pour négocier avec le ministère des Finances, elle leur permet aussi de critiquer une évaluation des politiques de l'emploi centrée uniquement sur la mesure du taux de retour à l'emploi en revendiquant une approche globale et complexe des effets de l'action publique sur les chômeurs.

Ces enquêtes donnent lieu à des typologies de parcours de chômeurs et de sortie du chômage ou encore à la description de trajectoires en fonction des caractéristiques des personnes ou des bassins d'emploi. Ils recourent le plus souvent à des Analyses de Correspondances Multiples (ACM) pour représenter des cohortes de chômeurs ou les différents segments des marchés du travail. En revanche, même si les trajectoires des bénéficiaires sont comparées avec celles des individus du groupe témoin, les chargés d'études concluent à l'impossibilité et au peu d'intérêt de ces mesures « toutes choses égales par ailleurs » prenant ainsi des distances avec les travaux des économètres (Gélot, 1996 ; Aucouturier, 1994).

On a vu dans la présentation des méthodes que l'objectif de la mise en place des panels « témoins » est le même que celui qui préside à la constitution de groupes de contrôle sélectionnés aléatoirement en épidémiologie. Ce qu'on cherche à mesurer, c'est un effet des mesures hors sélection, ou une situation du "marché du travail" "si les mesures n'existaient pas". Or, la sélection et les mesures existent et ont une histoire. Considérer la sélection du "marché du travail" comme une imperfection et les mesures comme un pis-aller visant la "contrat sélection" et ayant des "effets pervers", revient à se situer dans le paradigme néoclassique d'un marché du travail imparfait. Cette référence ne permet alors la prise en compte ni du temps ni de la pluralité possible des formes d'insertion. (...) L'efficacité de la politique de l'emploi ne se laisse pas mesurer de façon univoque. Son évaluation suppose d'abord d'avoir cerné le contexte, la conjoncture et la taille du "marché", mais aussi de préciser le public et le segment de marché où il se trouve, les formes d'insertion poursuivies, les employeurs, leurs besoins et leurs habitudes, ce qui conduit à définir la sélection qui en découle et les critères adaptés²⁷.

²⁶ Entretien réalisé le 27 février 2008.

²⁷ Aucouturier, 1994 : 77-78.

Cette prise de position critique vis-à-vis de méthodes que l'on nomme quasi-expérimentales fonctionne comme un marqueur dans le débat sur les méthodes d'évaluation. Même si la question des politiques d'emploi est encore, au début des années 1990, peu « noble » à l'INSEE, certains économètres proposent déjà de recourir à des méthodes expérimentales – il s'agit de tirer aléatoirement deux échantillons comparables, l'un étant destinataire de l'aide publique, l'autre non – pour évaluer les dispositifs d'aide à l'emploi. Si Anne-Lise Aucouturier s'appuie ici sur un argument théorique, les responsables de la DARES contestent ce recours aux enquêtes expérimentales en mobilisant principalement un argument relevant de la morale qui consiste à considérer comme « injuste » le choix délibéré de ne pas aider tous les chômeurs potentiellement éligibles à un dispositif et contraire à l'égalité républicaine (Gélot, 1996). En revanche, l'efficacité technique et scientifique de ces méthodes est peu discutée. Les positions tenues par ces chargés d'études dans l'administration permettent alors d'empêcher la fabrication de telles enquêtes.

Par ailleurs, l'approche longitudinale en matière de suivi des chômeurs s'impose dans la seconde moitié des années 1980, lorsque le chômage de longue durée tend à augmenter du fait de la persistance d'un chômage de masse – la barre des trois millions de chômeurs est passée en 1993 – et de la segmentation du marché du travail. Elle accompagne le passage d'une gestion des "stocks" à une attention portée aux "flux" et aux trajectoires. La catégorie de chômage telle qu'elle a été construite à la Libération fait, en effet, l'objet d'une « déconstruction »²⁸ : plusieurs types de « publics » sont définis et ciblés – « chômeurs de longue durée », « jeunes » etc. – par des programmes d'aide à l'emploi différenciés – stages, formations, contrats aidés dans le secteur marchand et non-marchand. Les politiques de l'emploi sont l'objet de controverses au sein des administrations d'État. Les approches macro-économiques se trouvent contestées dans le champ bureaucratique puisque la période ouverte en 1983 et renforcée par la convergence monétaire et le traité de Maastricht de 1993 est marquée par la disqualification des politiques keynésiennes de relance. D'un côté, les économistes du ministère des Finances, défendent des mesures visant à lutter contre les rigidités du marché du travail par un assouplissement des conditions d'emploi et de licenciement et la baisse généralisée du coût du travail sur l'emploi peu qualifié. Ceci se traduit politiquement par une série de dispositifs d'allègements des cotisations sociales en 1993 lorsque la droite revient au pouvoir. D'un autre côté, les hauts fonctionnaires du ministère du Travail défendent des politiques d'emploi permettant de favoriser l'insertion professionnelle des catégories de chômeurs les plus en difficultés – ce sont les différentes formes de contrats aidés – donc de corriger les effets sélectifs du marché du travail et les inégalités d'accès à l'emploi. En outre, ces contrats aidés doivent permettre de traiter les effets sociaux du chômage en favorisant le maintien dans l'activité, l'estime de soi et les sociabilités professionnelles. L'expertise statistique et économique est largement mobilisée par les hauts fonctionnaires de ces deux ministères pour légitimer leurs « doctrines » respectives²⁹. Les économistes de la Direction de la Prévision encouragent le développement des études microéconométriques sur le marché du travail, notamment en s'appuyant sur les travaux de la jeune génération de micro-économistes évoquée dans la première partie de la communication³⁰. Ce mouvement de l'économie en tant que discipline est largement promu

²⁸ Gautié, 2002.

²⁹ Rappelons qu'à l'automne 1991, le congrès des économistes de l'Association Française de Science Économique (AFSE), se déroule au ministère des Finances et de l'Économie à Bercy et a pour thème : Les métiers de l'économie au service de la décision. Plusieurs interventions dont celle de Jean-Claude Milleron, directeur général de l'INSEE, et de Paul Champsaur, sous-directeur de la Direction de Prévision, insistent sur les nouveaux outils des économistes pour imposer des fondements économiques aux décisions politiques.

³⁰ C'est par exemple en 1992, qu'Anne Perrot, économiste à Paris 1 et tenante de ces approches micro-économétriques, publie *Les nouvelles théories du marché du travail*, La Découverte, Repères, 1992.

par les fonctionnaires de la Direction de la Prévision. Les différents numéros de la revue de cette direction, *Economie et Prévision*, illustrent ces évolutions. Un numéro de 1989, sur *L'apport des données de panel à l'analyse économique* ou encore un autre de 1990 sur *La formation des salaires, de la « loi du marché » aux stratégies des acteurs* marquent l'essor de la micro-économétrie dans l'étude du marché du travail qui combine formalisation mathématique et mobilisation de données d'enquêtes ou de sources administratives pour les mettre à l'épreuve. Ces travaux sont utilisés par les responsables du ministère des Finances pour critiquer les instruments du ministère du Travail dont les contrats aidés subventionnent l'emploi et la formation de publics « cibles » (jeunes, chômeurs de longue durée, femmes etc.). Ils soulignent notamment que les effets « nets » de ces politiques sont soit faible, dans le secteur marchand, soit qu'elles n'entraînent pas un retour durable à l'emploi, lorsque ces contrats sont utilisés dans le secteur non-marchand (Tresmontant et Ermakoff, 1990). L'approche défendue par les chargés d'études de l'ANPE et du SES (puis de la DARES) à partir des « panels » s'oppose donc à celles de ces experts : pluralité des effets pris en compte *versus* effet net sur l'emploi ; socio-économie *versus* économétrie ; paradigme holiste *versus* individualisme méthodologique et paradigme de la rationalité individuelle.

Les « panels » revisités : nouvelle génération d'expert et imposition des méthodes expérimentales

La conception et l'usage de ces enquêtes font l'objet d'une requalification importante dans la première moitié des années 2000. Lorsque la DARES lance la 3^{ème} génération de panels, ces enquêtes sont recentrées d'une part, sur leur capacité à isoler les effets nets de l'action publique, d'autre part, sur l'objectif de mesure du retour à l'emploi, indicateur critiqué dans les travaux de la DARES des années 1990³¹. L'investissement s'opère principalement dans les techniques de définition d'un échantillon témoin permettant d'analyser les effets des mesures « toutes choses égales par ailleurs » (Even, 2002). Dans les publications de la DARES, la mesure de l'effet « net » sur l'emploi devient l'enjeu principal des études (Even et Klein, 2007). La mise au jour des différents effets des politiques d'emploi de même que l'analyse du rôle des acteurs de la politique d'emploi (ANPE, services déconcentrés), des stratégies des employeurs ou encore la définition de typologies des bénéficiaires ou demandeurs d'emploi en fonction des caractéristiques et des parcours sont absents. Ceci va de pair avec la disparition des Analyses des Correspondances Multiples (ACM) au profit d'une sophistication et d'une systématisation des modélisations économétriques (Charpail et *ali*, 2005). Ces déplacements sont liés aux contraintes imposées par les redéfinitions des savoirs légitimes en matière d'analyse du marché, sur lequel on reviendra, mais aussi à des transformations dans le profil des statisticiens-économistes de la DARES. D'une part, la relégation des approches hétérodoxes dans le champ académique mais aussi à l'INSEE (Lebaron, 2000 ; Spire et Pierru, 2008) s'est traduit par le tarissement du vivier de jeunes économistes et sociologues les défendant et par l'arrivée d'une génération de jeunes économètres. D'autre part, alors que jusque dans les années 1990, les administrateurs de l'INSEE en poste à la DARES viennent presque systématiquement de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS, ex-DPM), là encore, les filières de recrutement se recomposent, dans un contexte où l'INSEE a des difficultés pour placer ses administrateurs dans des postes d'encadrement et où la colonisation d'autres administrations que le ministère de l'Economie devient un impératif (Penissat, 2009), en faveur des économistes orthodoxes venus de la Direction de la Prévision (Ministère de l'Economie). C'est le cas par exemple, de Béatrice Sédillot (née en 1964, normalienne et ancienne élève de l'ENSAE, 1991) qui prend la tête de la sous-direction du

³¹ Gélot, 1996 ; Aucouturier, 1994.

Suivi et de l'Évaluation des Politiques de l'Emploi de la DARES en 2003. Elle est passée par la Direction de la Prévision (1994-1998) où elle y assure la responsabilité du suivi conjoncturel de l'emploi et des politiques de l'emploi – puis par la Direction des Études et des Synthèses Économiques (DESE) de l'INSEE en tant que chef de la Division Redistribution et Politiques sociales (1998-2003). Cette direction constitue alors le « bastion » des économistes et des économètres orthodoxes de l'Institut. Ces administrateurs de l'INSEE arrivés à la DARES dans les années 2000 réorientent les réseaux de chercheurs en partenariat avec l'institution. Ils constituent en effet des alliances avec les économètres de l'INSEE et de l'École d'Économie de Paris (EEP) jusque là peu présents dans les réseaux de chercheurs financés par la DARES (Penissat, 2009).

Cette redéfinition des savoirs légitimes dans cet espace scientifique et bureaucratique aboutit à l'adoption des enquêtes expérimentales dans la seconde moitié des années 2000. Si cette méthode avait été écartée par les chargés d'études de l'ANPE et de la DARES dans les années 1980 (Gélot, 1996), elles sont importées dans le cadre d'un partenariat entre la DARES, l'ANPE, le CREST et l'École d'Économie de Paris (EEP) ayant pour objectif d'évaluer les effets de l'accompagnement renforcé des chômeurs mises en place par l'ANPE et par les Opérateurs Privés de Placements (OPP) financés par l'UNEDIC en 2007³². La priorité accordée à ces méthodes par la DARES est mise en scène lors d'un colloque international intitulé « Expérimentations pour les politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle », organisé le 22 et 23 mai 2008 par la DARES sous le patronage de Martin Hirsch (Haut Commissaire aux solidarités actives). On y retrouve des économistes étrangers promoteur de ces méthodes (Abhijit Banerjee et Joshua Angrist du MIT, Astrid Grasdal de l'Université de Bergen, Jakob Svensson de l'Université de Stockholm, etc.) et les économistes français les plus réputés en la matière (Esther Duflo, Marc Gurgand, François Bourguignon de l'École d'Économie de Paris, Bruno Crépon et Denis Fougère du Centre de Recherche en Économie et Statistique de l'INSEE, Thierry Magnac de l'École d'Économie de Toulouse). En revanche, les économistes hétérodoxes mais aussi les chargés d'études de la DARES qui avaient créé les « panels » en sont absents.

Cette méthode – que l'on nomme aussi « randomisation » – consiste, nous l'avons indiqué, à tirer au sort les usagers bénéficiaires d'une aide ou d'un service pour comparer leur trajectoire avec celle d'usagers qui n'en bénéficient pas. Si le principe d'enquête repose toujours sur le suivi d'un panel, en revanche l'articulation entre mesure et accès à une aide est inversée : il ne s'agit plus d'enquêter des chômeurs ayant en amont bénéficiés d'une aide – donc d'adapter la méthodologie à la population enquêtée – mais de soumettre l'allocation de celle-ci au protocole d'enquête. Sur le modèle des sciences médicales (Gaudillère, 2006 ; Labrousse, 2009), ce type d'enquête est censé garantir la meilleure comparabilité possible entre la population bénéficiaire et la population témoin – le tirage au sort neutralisant les biais de sélection des enquêtés – et d'en déduire « toute chose égale par ailleurs » l'effet « pur » de l'action de l'ANPE et des OPP sur le retour à l'emploi des chômeurs.

La focalisation des investigations sur l'effet « pur » des dispositifs d'action publique sur la sortie du chômage s'ajuste ici aux transformations en vigueur dans le champ des économistes depuis la seconde moitié des années 1990, dans lequel les fractions du pôle dominant cherchent à se rapprocher du modèle des sciences dures (Lordon, 1997 ; Gautié, 2007)³³ en

³² Comité de Pilotage de l'Évaluation sous la présidence Claude Seibel, « L'évaluation des expérimentations d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi conduites par l'Unedic et l'ANPE », DARES, octobre 2009.

³³ On peut aussi renvoyer aux travaux de Michel Armatte sur les transformations des modèles en économie qui montre que ceux-ci sont de moins en moins fondés sur des théories macro-économiques mais sur « des principes de rationalité des agents et sur des règles d'optimisation de leurs comportements et de leurs anticipations ». Dans ce cadre, les modèles intègrent de plus en plus de données tant et si bien que l'on pourrait parler de modèles sans théorie (Armatte, 2005).

proposant de faire de l'économie une science empirique capable d'identifier des relations causales (Behagel, 2006). Prenant des distances avec le « consensus de Washington » (Dezalay et Garth, 1998) et une pratique de l'économie très théorique, ces économistes proposent au contraire une approche très pragmatique – ils ne se revendiquent pas de l'école néo-classique, tout en conservant le paradigme de la rationalité individuelle ; ils prennent des distances avec la disqualification systématique de l'État – en mettant l'accent sur l'empirisme et la réponse à des questions concrètes relevant de l'efficacité de l'action de l'État (Labrousse, 2009). Ceci se manifeste à travers l'usage exponentiel des données microéconomiques et des techniques d'économétrie des panels³⁴. Les canons de l'économie étant largement calqués sur ceux des pays anglo-saxons (Lebaron, 2000 : 131-132), ces évolutions de la discipline se retrouvent au sein des positions dominantes du champ économique français³⁵.

L'intérêt apporté aux « groupes témoins » dans les panels s'explique ainsi par les enjeux distinctifs internes à cette fraction du champ économique. Leur problème principal est de dissocier ce qui relève de l'effet d'une mesure publique (par exemple une subvention à l'embauche) des caractéristiques de la population étudiée en contrôlant ce que les économètres appellent « l'hétérogénéité inobservée ». Autrement dit, il s'agit de s'assurer que si les bénéficiaires d'une mesure d'aide publique retrouvent un emploi, ceci est bien lié à la mesure et non pas à un biais de sélection des populations qui ont été aidées. Pour ces économètres, ces essais randomisés doivent éviter les biais induit par les « variables cachées » inhérents à la sélection des échantillons dans les enquêtes quasi-expérimentales que sont les « panels » avec population témoin de la DARES. En effet, dans les essais randomisés, l'échantillon témoin n'est pas reconstruit *a posteriori* mais déterminé de la même manière que l'échantillon des enquêtés qui reçoivent l'aide publique. L'accès à ces nouvelles sources de données s'inscrit dans les enjeux de différenciation et de consécration en vigueur dans cet

³⁴ Pour ne citer que quelques chiffres : Patrick Sevestre, économiste à Paris 1 et à l'École d'Économie de Paris, recense, à partir des index bibliographiques d'économie (Econlit) une quinzaine d'articles faisant référence à ce type de données en 1976, contre 500 en 1996 et plus de 1000 en 2004. De son côté Cheng Hsiao, économiste à l'Université de la Californie Méridionale, dénombre, à partir du *Social Sciences Citations index*, 29 études mobilisant ces techniques en 1986 contre 773 en 2005. Ce tournant empirique ne se mesure pas uniquement à la mobilisation de sources et de techniques, il contribue à transformer les hiérarchies à l'intérieur de la discipline au niveau international. Ainsi, d'après une étude qui porte sur les articles les plus cités, soit plus de 500 citations dans le *Social Sciences Citations index*, entre 1970 et 2002, dans 41 revues de sciences économiques (anglo-saxonnes) : sur l'ensemble de la période les articles « théoriques » représentent 48,7 % des articles les plus cités contre 25,3 % pour les articles « empiriques » et 23,4 % pour les articles « méthodologiques ». Cependant, alors qu'entre 1970-1974 les parts respectives de chacun de ces types d'articles étaient de 76,7 %, 13,3 % et 6,7 %, ils sont sur la période 1995-1999 de 11,4 %, 60 % et 22,9 %. L'accélération est d'autant plus spectaculaire qu'entre 1990 et 1994, les parts respectives étaient encore de 40 %, 31,4 % et 22,9 %. Patrick Sevestre, « L'enseignement de la micro économétrie. Quels atouts ? Quelles difficultés ? », *Revue d'Économie Politique*, vol. 117, n°3, p. 441-454 ; Cheng Hsiao, *Panel Data Analysis. Advantages and Challenges*, Working Paper 06.49, Institute of Economic Policy Research (IEPR), University of Southern California, May 2006 et E. Han Kim, Adair Morse, Luigi Zingales, « What Has Mattered To Economics since 1970 », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 20, n°4, 2006, p. 189-202.

³⁵ Deux exemples semblent confirmer ce tournant : le prix du meilleur jeune économiste (moins de 40 ans) créé en 2000 par l'association le Cercle des économistes et le journal *Le Monde*, a récompensé entre cette date et 2008, 12 économistes dont au moins 7 que l'on peut classer dans cette fraction du champ économique : Pierre Cahuc (Paris 1, Crest, Polytechnique), Philippe Martin (Paris 1, École d'Économie de Paris), Thomas Piketty (EEP), Esther Duflo (EEP), Thierry Mayer (Paris 1, EEP), Etienne Wasmer (Professeur à Sciences-Po, chercheur à l'OFCE et au CREST), David Thesmar (Professeur à HEC, ancien enseignant à l'ENSAE et ancien chercheur à l'INSEE). De même, en ce qui concerne l'attribution des médailles de bronze du CNRS à des économistes entre 2000 et 2008, on peut comptabiliser au moins 6 lauréats sur 9 qui se rattachent à ce courant : Thomas Piketty, David Margolis (Paris 1, Crest), Philippe Askénazy (EEP), Esther Duflo, Thierry Mayer, Thomas Mariotti (ancien élève de l'ENSAE, Université de Toulouse).

espace scientifique. Il s'agit d'éprouver des modélisations ou des effets causaux déjà admis (par exemple l'intensité de l'accompagnement des chômeurs a un effet positif sur le retour à l'emploi) sur de nouvelles données et ainsi d'en inférer leur robustesse. Remarquons enfin que l'accès à ces données est d'autant plus constitué en enjeu que ce segment du champ des économistes est fortement sélectif. Il correspond à quelques institutions et quelques chercheurs autour de l'École d'Économie de Paris (qui regroupe une partie des économistes de Paris 1 et ceux de l'ENS), de celle de Toulouse et du CREST à l'INSEE ou encore du CEE. Plus généralement, les compétences requises pour pouvoir participer à cette compétition (compétence dans la formalisation mathématique et les méthodes économétriques, accès et capacité de traitement des données) sont particulièrement concentrées dans la sphère de l'INSEE et de l'ENSAE. Concrètement, ce courant de recherche a pris la forme d'une alliance entre des économistes ayant des trajectoires académiques (Pierre Cahuc, Antoine d'Autumne, Denis Fougère, Marc Gurgand etc.) et des économètres de l'INSEE (Bruno Crépon, Francis Kramarz) au sein du CREST le laboratoire de recherche de l'ENSAE et de l'INSEE. Les trajectoires de Bruno Crépon et de Pierre Cahuc, deux des principaux promoteurs de ces méthodes informent sur les caractéristiques de ce milieu scientifique. Le premier est diplômé de Polytechnique (1986) et de l'ENSAE (1988). Il est aussi titulaire d'une thèse d'économie de l'innovation à Paris 1 (1994). Après avoir débuté sa carrière dans les services d'études économiques de l'INSEE, il fait un séjour au National Bureau of Economic Research (NBER) – organisme privé d'études économiques situé près de Harvard – qui est un lieu prestigieux de l'économétrie américaine et où sont passés de nombreux prix Nobel d'économie. A son retour, il est nommé chef du bureau de la politique économique à la Direction de la Prévision. Au début des années 2000, il devient chercheur au CREST – mobilité professionnelle permise par l'existence de ce centre de recherche au sein de l'INSEE depuis 1986. A la fin des années 1990, il se spécialise en économie du travail qu'il enseigne à Polytechnique. Ses travaux d'évaluation des politiques d'emploi – dans lesquels il défend l'allègement du coût travail et s'oppose à la réforme des 35 heures – publiés dans les principales revues du champ académique le fait connaître au début des années 2000. A l'inverse de Bruno Crépon, la carrière de Pierre Cahuc s'est d'abord construite sur la scène académique. Agrégé de sciences économiques et titulaire d'un DEA de sociologie politique, il est surtout docteur en économie après avoir soutenu une thèse, en 1989, à Paris 1 dans le principal laboratoire de modélisation économique – à l'époque nommé « Macroéconomie et Analyse des Déséquilibres – concurrent de celui d'Annie Gauvin ou de Gilles Gateau (le SET) dans les années 1990. Il participe alors au renouvellement de la microéconomie. Maître de Conférences puis Professeur (1992) d'économie à Paris 1, il a d'abord développé des travaux très théoriques sur le marché du travail. Ce n'est que dans la seconde moitié des années 1990, épousant les transformations récentes de l'économie *mainstream*, qu'il produit des études plus appliqués à partir de données d'enquêtes. Il devient alors Professeur à Polytechnique (1998), membre de l'Institut Universitaire de France (1998-2003) et entre au CREST. Récompensé par le prix du meilleur jeune économiste en 2001, il fait parti des comités de rédaction de nombreuses revues internationales (*Labour Economics*, *European Economic Review*, *American Economic Journals: Macroeconomics*), mais aussi d'un grand nombre d'organismes d'expertise d'État (Conseil d'Analyse Économique, Commission Économique de la Nation etc.). Chef de file de la nouvelle génération d'économistes, il fait l'objet d'une médiatisation relativement importante à travers la vulgarisation de ses travaux – son ouvrage publié avec André Zylberberg, *Chômage : fatalité ou nécessité ?* paru chez Flammarion en 2003 obtient un succès de librairie et de nombreux prix – mais aussi par ses prises de position dans la presse en faveur de l'assouplissement des règles de licenciement dans le contrat de travail, la remise en cause des 35 heures et du SMIC. Là encore, bien que ces économistes aient des trajectoires différentes, plusieurs caractéristiques les rapprochent tout en les distinguant de ceux qui ont

initié les enquêtes de panels dans les années 1980-1990 : ils ont construit leur position dans le champ académique plus que dans le champ bureaucratique et ont investi la thématique des politiques d'emploi plus tardivement. Ils sont surtout plus proches du pôle mathématique que du pôle des sciences sociales dans leur formation et dans leur approche de l'économie.

La redéfinition, en cours, des « panels » par les méthodes expérimentales est le produit d'une entreprise engagée par ce groupe d'économistes au début des années 2000 et dans laquelle la référence aux expériences étrangères fonctionne comme ressource de légitimation mais aussi comme un modèle à suivre. Leur stratégie de diffusion de nouvelles méthodes d'évaluation est à la fois technico-scientifique et politique. Tout d'abord, ils mènent une « campagne » de disqualification des approches et des outils utilisés par la DARES qui passe notamment par une mise en critique des techniques d'enquête. Il s'agit moins pour eux de remettre en cause l'approche longitudinale que d'invalider la méthodologie et notamment le caractère rudimentaire des « populations témoins » qui devraient servir à comparer bénéficiaires et non bénéficiaires de l'aide publique. Par exemple, dans leur ouvrage de vulgarisation des principes de l'économie du travail, André Zylberberg, professeur à Paris 1, et Pierre Cahuc, dénoncent les études de la DARES (Cahuc et Zylberberg, 2004). De même nous avons pu observer ce type d'entreprise de délégitimation lors des réunions du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) qui ont pour fonction de certifier les enquêtes publiques et de leur accorder un « avis d'opportunité ». Par exemple, en mars 2008, en présence de représentants de syndicats d'employeurs et de salariés, d'association et de collectivités locales, alors que des chargés d'études de la DARES présentent une enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle, Bruno Crépon, invité pour expliquer les méthodes expérimentales et présenté comme un économiste internationalement reconnu, dénonce le peu d'intérêt de cette enquête de la DARES du fait de l'absence d'un échantillon témoin – « je ne vois pas très bien ce que nous allons apprendre que nous ne sachions déjà » – et pointe « le retard de la France sur les autres pays européens » alors que le budget consacré à ces politiques est très important. L'autorité du locuteur et son argumentation – disqualification technique et politique – contraignent les autorités du CNIS à demander aux chargés d'études de la DARES d'envisager la possibilité de revoir leur protocole dans le sens demandé par l'économètre³⁶. Par ailleurs, cette mise en critique technique des méthodes employées par la DARES, observée sur plusieurs scènes (académique, dans les instances de la statistique publique, dans les séminaires internes des organismes d'expertise d'État etc.), débouche presque systématiquement sur l'affirmation d'un constat fort : l'inexistence d'une « vraie » évaluation des politiques d'emploi. Les deux économistes cités précédemment concluent : « En fait, en matière de chômage, rien n'a été sérieusement essayé, car rien n'a été véritablement évalué » (Cahuc et Zylberberg, 2004 : 13) paraphrasant pour le détourner, François Mitterrand, qui disait en 1993, « en matière de chômage tout a été essayé ».

Ces économistes s'attèlent alors à produire de nombreuses généalogies des expériences et des méthodes d'évaluation où les travaux de la DARES sont presque toujours absents ou marginalisés. A l'inverse, les techniques expérimentales y sont présentées comme le « modèle canonique » ou le « first best » de l'évaluation des politiques publiques. La filiation revendiquée est celle des sciences médicales – le pionnier invoqué étant David Rubin, professeur de Statistique à Harvard passé par la psychologie – et des économètres américains, en particulier Heckman – professeur d'économétrie à l'Université de Chicago, prix Nobel d'économie en 2000 – qui ont développé ces enquêtes aux États-Unis en matière de politique d'emploi, initiées dès les années 1960³⁷. Dans le prolongement, cette stratégie de légitimation

³⁶ Observations effectuées lors de la formation Emploi-Revenus du CNIS du 8 mars 2008.

³⁷ La genèse des expérimentations américaines et l'analogie avec le contexte français mériteraient d'être creusées et approfondies. Signalons simplement que la première expérimentation en matière de politique sociale,

s'appuie et met en scène les expériences étrangères (anglo-saxonnes et nordiques) dans ces revues de littérature³⁸. La promotion de ce nouveau modèle d'enquête se décline alors dans plusieurs espaces, telles que les revues académiques mais aussi et surtout dans les différents lieux et supports de l'expertise d'État : revues ministérielles (Fougère, 2000 ; Brodaty et *ali.*, 2007), rapports destinés au gouvernement (Pisani-Ferry, 2000), organisation de colloques ou de débats dans les instances paritaires comme le CNIS³⁹. Par ailleurs, ceci s'accompagne d'interventions médiatiques régulières (tribunes, interviews), dans la presse économique et généraliste, par exemple par le biais de la rubrique « Économiques » de *Libération*. Dans cette perspective, ils peuvent s'appuyer, contrairement aux anciens chargés d'études de la DARES, sur leurs titres académiques. Comme le montre Agnès Labrousse, les défenseurs des expérimentations ont pu s'appuyer sur la reconnaissance nationale (Chaire au Collège de France) et internationale d'Esther Duflo qui mobilisent ces enquêtes dans le cadre des politiques de luttes contre la pauvreté (Labrousse, 2009).

Par ailleurs, dans leur intervention pour légitimer le recours à ces enquêtes expérimentales, ces économistes définissent une stratégie institutionnelle et politique pour écarter « les résistances » à ces méthodes. Parce qu'elle repose sur une discrimination volontaire – les aidés et les non aidés –, elles font l'objet d'un rejet philosophique et politique en remettant en cause le modèle républicain d'égalité des citoyens dans l'accès aux services publics. Outre l'ouverture d'un débat avec les représentants des confédérations syndicales et des collectivités dans le cadre du CNIS et la mise en place d'un comité scientifique chargé de certifier l'éthique du dispositif, ces experts ont théorisé les conditions permettant de les faire fonctionner. Il s'agit de réserver ce type d'enquête à des processus « expérimentaux » d'action publique et non à des dispositifs déjà existant et mis en place nationalement (Fougère, 2000 et 2006). L'enquête est alors envisagée comme une épreuve conduisant (ou non) à généraliser le dispositif d'action publique évalué. De ce fait, la dérogation au principe d'égalité entre ressortissants, ne s'opère que dans un cadre restreint et localisé et non pas au niveau national. Elle n'est par ailleurs conçue que comme temporaire, le temps de l'évaluation, avant l'extension (ou non) du principe de l'aide publique. La mise en place de ces expérimentations a pu s'appuyer sur les politiques de décentralisation qui autorisent des expérimentations départementales ou régionales (réforme de la constitution de 2003) et sur des configurations de mise en concurrence des institutions étatiques avec des organismes privés. Ce fut le cas lors de la mise en place du RSA où le Haut Commissariat aux Solidarités de Martin Hirsch, placé en position d'outsider par rapport aux ministères de la Santé ou du Travail, se revendique de l'expérimentation et de ses résultats pour l'étendre à l'ensemble du territoire (Gomel et Serverin, 2009). C'est encore dans un processus de mise en concurrence de l'ANPE avec des Opérateurs Privés de Placement (OPP) par l'UNEDIC que ces méthodes ont

correspond à la mise en place d'un impôt négatif (équivalent de la Prime pour l'Emploi créée en France en 2000), à la fin des années 1960. Elle s'opère dans un contexte où les mouvements sociaux de gauche se mobilisent pour que l'État renforce ses programmes de lutte contre la pauvreté notamment par l'instauration d'un revenu minimum mais aussi où les économistes libéraux (dont Milton Friedman) proposent de recourir à des incitations financières (impôt négatif) pour dynamiser la recherche d'emploi. Devant les réticences du Congrès et l'indétermination des Républicains et des Démocrates en la matière, la proposition d'économètres du MIT pour réaliser une expérimentation se présente comme le moyen d'arbitrer scientifiquement des divergences et des hésitations politiques.

³⁸ Les critiques et les limites de ces méthodes, pointés par d'autres économistes (Perez, 2000), sont en revanche laissés dans l'ombre.

³⁹ Voir par exemple le débat organisé lors de l'Assemblée Générale du CNIS du 19 décembre 2007 sur l'apport de la statistique publique à l'évaluation des politiques publiques et dans lequel la discussion a porté principalement sur les méthodes expérimentales présentées par Francis Kramarz, économètre et directeur du CREST.

pu se développer. En effet, l'offensive patronale au sein de l'UNEDIC au tournant des années 2000 et le développement d'une politique combinant renforcement de l'accompagnement (suivi individualisé et mensualisé) des chômeurs et du contrôle sur leur recherche d'emploi (Dubois, 2006 ; Barbier, 2007), ont contribué à mettre sous pression l'ANPE. La direction de l'UNEDIC a notamment redéfini ses rapports avec l'ANPE en lui imposant une logique de contractualisation où l'octroi de nouveaux budget est lié à sa performance en matière de retour à l'emploi (Penissat, 2009). En 2005, cette logique de contractualisation, a été approfondie par le choix de la direction de l'UNEDIC – dans un contexte de débat sur la réforme-fusion UNEDIC-ANPE – d'expérimenter une mise en concurrence de l'ANPE avec des OPP sur des segments spécifiques du marché du travail. Dans ce cadre, ces institutions ont pu s'allier avec les économistes du CREST et de l'EEP, qui cherchaient des financements et des opportunités pour mettre en place les techniques de randomisation. La réforme qui consiste en une privatisation partielle du placement, est justifiée de manière scientifique, les enquêtes expérimentales étant alors un moyen objectif de départager les organismes privés et public. Ces instruments combinant un dispositif d'action publique et une méthode scientifique fonctionnent alors comme un vecteur de dépolitisation de la réforme (Lascoumes et Le Galès, 2004).

L'imposition de ces outils d'enquête – groupe témoins et méthodes expérimentales – et de ces approches – mesure des effets « purs » et focalisation sur l'employabilité mesurée par le taux de retour à l'emploi – met en forme une redéfinition des manières de penser et de concevoir l'action publique en matière d'emploi. L'accent est mis sur les comportements des individus et leur rationalité économique – ceci se traduisant par l'imposition du modèle des incitations financières négatives ou positives *via* la prime à l'emploi ou la conditionnalité de l'indemnisation à une recherche active d'emploi – plus que sur les caractéristiques des groupes sociaux (jeunes et femmes peu qualifiés, chômeurs de longue durée) et la correction des effets négatifs du fonctionnement du marché du travail (Gautié, 2002). Dans ce cadre, la mission de l'État, et notamment de l'ANPE, vise à assurer la fluidité de l'ajustement entre l'offre et la demande de travail.

L'étude de la carrière des « panels » de bénéficiaires des politiques d'emploi met au jour un déplacement dans leur conception technique mais aussi politique. L'innovation méthodologique consistant à introduire la randomisation participe d'une part, à l'évaluation de l'action publique par l'objectivation de son effet « pur », d'autre part, à la focalisation de ses objectifs sur le retour à l'emploi – quelque soit la forme d'emploi. Ceci prend le contrepied des logiques qui ont prévalu au lancement des « panels » de bénéficiaires à la fin des années 1980 où les chargés d'études de la DARES cherchaient à complexifier l'approche de l'évaluation en mobilisant une pluralité de méthodes – la tentative d'isoler l'intervention de l'État étant considérée comme contreproductive et illusoire – et en cherchant à identifier une pluralité d'effets – parfois non recherchés – des politiques d'emploi. La requalification des « panels » dans les années 2000 correspond alors à des logiques de transformation du champ économique incarné par la relégation d'une génération de sociologues et d'économistes hétérodoxes au profit d'économètres orthodoxes – marginalisation des sciences sociales, imposition du pôle mathématique et des canons de la discipline sur le modèle des sciences médicales – et du champ bureaucratique – reprise en main des politiques d'emploi par le ministère de l'Economie, logiques de mise en concurrence des institutions du service public de l'emploi. Les méthodes expérimentales marquent alors autant un renouvellement des techniques scientifiques qu'une reconfiguration des technologies gouvernementales.

Conclusion

L'étude de la carrière de l'enquête REPONSE et des panels de la DARES permet d'abord d'illustrer le rôle des statisticiens et des économistes de ces directions d'expertise positionnés au sein de l'administration centrale et qui opèrent à la frontière entre le champ scientifique et le champ bureaucratique. Ils assurent de part ce double positionnement la circulation et la traduction de méthodes d'enquête et d'approches scientifiques dans les la fabrique de l'action publique. En retour, ils participent en développant des dispositifs de recueil et d'analyse de données et en prenant position dans le champ académique à la production scientifique. Sur le modèle des démographes (Rosental, 2003) ou des épidémiologistes (Buton, 2006), ils concourent à une co-production des savoirs scientifiques et des formes d'intervention de l'État. Si les références à des méthodes étrangères ou conçues dans d'autres espaces que celui des politiques de l'emploi et du travail, appuient des stratégies de légitimation, leur appropriation ne s'y limite pas et implique la redéfinition des savoirs. Leur mise en circulation – en l'occurrence les méthodes d'enquête et de traitement de données statistiques – passe alors dans les deux cas étudiés par des lieux et des formalisations différentes (participation à un colloque à l'étranger, circulation de statisticiens dans les administrations de la statistique publique, référence à une littérature académique dominante). Pour autant, elle épouse certaines conditions structurales (Bourdieu, 2002) que l'on peut qualifier d'homologiques : que ce soit lorsque des économistes hétérodoxes français vont chercher une enquête développée par une fraction dominée du champ économique britannique ou à l'inverse, lorsque des économètres de l'INSEE importent des méthodes de randomisation sur lesquelles une partie des économistes américains dominants se sont appuyés pour définir la science économique sur le modèle des sciences médicales. Dans les deux cas, les logiques d'appropriation et de mise en œuvre de ces enquêtes correspondent à des stratégies de subversion et/ ou de prise en contrôle de positions conjointement dans le champ académique et bureaucratique. L'application et l'usage de ces méthodes importées ne se déclinent pourtant pas de façon équivalente dans ces différents espaces mais au contraire connaissent des succès différenciés en fonction de la structuration des champs nationaux et font l'objet de requalification en fonction des contextes de leur mise en œuvre. L'enquête REPONSE sert ainsi une tentative de revalorisation d'une approche du fonctionnement de l'économie en lien avec les rapports de force entre classes sociales ou groupes sociaux là où l'enquête britannique accompagne une entreprise de pacification des relations sociales (alliances avec les *business schools* spécialisées dans les ressources humaines) et une conception des relations professionnelles comme frein ou comme accélérateur de la performance économique. Quant aux méthodes expérimentales, elles ont nécessité pour s'imposer dans le contexte français un ajustement aux formes prises par l'action publique – contractualisation et privatisation du placement des chômeurs – et une réduction de son évaluation à la mesure du taux de retour à l'emploi, indicateur privilégié dans le champ administratif en matière de traitement du chômage. L'analyse en termes de carrière des méthodes d'enquête permet alors, selon nous, d'envisager aussi bien leurs appropriations différenciées en fonction des contextes et des acteurs qui les importent que de rapporter leur introduction dans l'espace bureaucratique à des prises de position situées. En effet, à travers ces deux enquêtes aux carrières différentes – l'une au service d'une entreprise de structuration et de revalorisation d'une expertise socio-économique confinée et marginalisée dans le courant des années 1990 ; l'autre en appuie d'une stratégie d'imposition de l'économie orthodoxe dans l'administration – ce sont les deux faces d'une même histoire qui est racontée : celle de la mise en conformité d'une expertise critique au ministère du Travail avec la doxa économique libérale.

Bibliographie

Eric Agrikoliansky, Carrières militantes et vocation à la morale: les militants de la LDH dans les années 1980. *Revue française de science politique* 51, n° 1, 2001, p.27-46.

Thomas Amosse et Thomas Coutrot, « Genèse et réalité d'une enquête », in Thomas Amossé, Catherine Bloch-London, Loup Wolff (dir.), *Les relations sociales en entreprises. Un portrait à partir des enquêtes Relations professionnelles et négociations d'entreprises (REPONSE), 1992-1993, 1998-1999, 2004-2006*, La Découverte, collection Recherches, 2008, p. 38-68.

Thomas Amosse et Thomas Coutrot, « L'évolution des modèles productifs en France depuis 15 ans : le néo-taylorisme n'est pas mort », in Thomas Amossé, Catherine Bloch-London, Loup Wolff (dir.), *Les relations sociales en entreprises. Un portrait à partir des enquêtes Relations professionnelles et négociations d'entreprises (REPONSE), 1992-1993, 1998-1999, 2004-2006*, La Découverte, collection Recherches, 2008, p. 423-451.

Michel Armatte, « La notion de modèle dans les sciences sociales : anciennes et nouvelles significations », *Mathématiques et sciences humaines*, n°172, 2005, p. 91-123.

Anne-Lise Aucouturier, « Panels et évaluation des politiques de l'emploi », *Cahiers Travail et Emploi*, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, La Documentation française, 1994.

Jean-Claude Barbier, « Réformer le service public de l'emploi : une fenêtre d'opportunité », *Regards croisés sur l'économie*, n°2, 2007, p. 235-253.

Howard Becker, *Outsiders. Étude de la sociologie de la déviance*, Métailié, 1985 (1963).

Luc Behagel, *Lire l'économétrie*, La Découverte, collection Repères, 2006.

Nicolas Belorgey, Frédéric Chateigner, Mathieu Hauchecorne, Etienne Penissat, « Références savantes, références d'État », *Genèses*, n°78, 2010

Sophie Bérout, Jean-Michel Denis, Guillaume Desage, Baptiste Giraud et Jérôme Pélisse, *La lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Bellecombe-en-Bauge, Éditions du Croquant, 2008.

Antoine Bevort et Annette Jobert, *Sociologie du travail : les relations professionnelles*, Armand Collin, collection U, 2008.

David G. Blanchflower, Alex Bryson, John Forth, « Workplace Industrial Relations in Britain, 1980-2004 », *Industrial Relations Journal*, vol. 38, n°4, 2007, p. 285-302.

Pierre Bourdieu, « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 145, n° 1, 2002, p. 3-8.

Françoise Bouygar, Geneviève Canceill, Christine Charpail, Karl Even, Annie Fouquet, « Les études longitudinales à la DARES : suivi des chômeurs et des bénéficiaires des politiques d'emploi », Communication pour les 10^{èmes} journées d'études du CEREQ et du LASMAS, 21 au 23 mai 2003.

Jell Bridgford et John Stirling, « Les relations professionnelles en Grande-Bretagne dans les années 1980 : le défi au syndicalisme », *Travail et Emploi*, n°34, 1987, p. 81-90.

Thomas Brodaty, Bruno Crépon et Denis Fougère, « Les méthodes micro-économétriques d'évaluation et leurs applications aux politiques actives de l'emploi », *Économie et Prévision*, 2007, n° 177, p. 93-118.

Isabelle Bruno, *Déchiffrer l'« Europe compétitive »*. *Étude du benchmarking comme technique de coordination intergouvernementale dans le cadre de la stratégie de Lisbonne*, Thèse pour le doctorat de science politique, sous la direction de Christian Lequesne, IEP de Paris, 2006.

François Buton, « De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire », *Genèses*, n°65, 2006, p. 71-91.

Pierre Cahuc et André Zylberberg, *Le chômage, fatalité ou nécessité ?*, Flammarion, 2004.

Guy Caire, « Forces et faiblesses de l'approche française des relations industrielles : mise en perspective historique », in Gregor Murray, Marie-Laure Morin et Isabel Da Costa, *L'État des relations professionnelles. Traditions et perspectives*, Presses de l'Université Laval et Octarès Editions, collection Travail, 1996 p. 24-63.

Alexandre Carlier, « Mesurer les grèves dans les entreprises : des données administratives aux données d'enquête », *Document d'études*, n°139, DARES, août 2008.

CEREQ, *L'accès à la vie professionnelle des élèves sortis de l'enseignement technique. Une enquête réalisée en 1970 auprès des élèves qui ont préparé un BEI, un BT, un BEC ou un BSEC en 1966*, La Documentation française, dossier 5, janvier 1973.

Christine Charpail, Tristan Klein, Serge Zilberman, « Évaluation des politiques d'emploi : la deuxième génération des panels des bénéficiaires », *Document d'études*, DARES, n°95, février 2005.

Thomas Coutrot et Philippe Madinier, « Salaires et compléments de rémunération : une analyse des pratiques des entreprises », *Document du CERC*, n°87, 1987

Thomas Coutrot, « Relations sociales et performances économiques. Une première analyse empirique du cas français », *Travail et Emploi*, n°66, 1996, p. 39-58.

Thomas Coutrot, *L'entreprise néo-libérale, nouvelle utopie capitaliste*, La Découverte, 1998.

Gregor Murray, Marie-Laure Morin et Isabel Da Costa, *L'État des relations professionnelles. Traditions et perspectives*, Presses de l'Université Laval et Octarès Editions, collection Travail, 1996.

Muriel Darmon, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*. Paris, La Découverte, 2002.

Muriel Darmon, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, vol. 21, n°82, 2008, p. 149-167.

Alain Desrosières, « Une rencontre improbable et ses deux héritages », in Pierre Encrevé et Rose-Marie Lagrave (dir.), *Travailler avec Bourdieu*, Flammarion, 2003, p. 209-218.

Alain Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La Découverte, 2000 (1993).

Alain Desrosières, « Les spécificités de la statistique publique en France. Une mise en perspective historique », *Courrier des statistiques*, n°49, 1989

Alain Desrosières et Michel Gollac, « Trajectoires ouvrières, systèmes d'emploi et comportements sociaux », *Économie et Statistique*, vol. 147, 1982, p. 43-66.

Yves Dezalay et Bryant Garth, « Le "Washington consensus". Contribution à une sociologie de l'hégémonie du néo-libéralisme », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°121-122, 1998, p. 3-22.

Vincent Dubois avec la collaboration d'Emmanuel Pierre et Jean-Matthieu Méon, *Le contrôle des chômeurs*, Rapport pour la DARES, 2006.

Ivan Ermakoff et Raphael Tresmontant, « L'impact de la politique d'emploi : une estimation quantitative de certains dispositifs », *Économie et Prévision*, n°92-93, 1990.

Karl Even, « Un outil rénové pour évaluer les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle : le panel des bénéficiaires », *Premières Informations-Premières Synthèses*, DARES, n°33-1, août 2002.

Karl Even et Tristan Klein, « Les contrats et stages aidés : un profit à moyen terme pour les participants ? Les exemples du CIE, du CES et du SIFE », *Économie et Statistique*, n°408-409, 2007, p. 3-38.

Denis Fougère, « Expérimenter pour évaluer les politiques d'aide à l'emploi : les exemples anglo-saxons et nord-européens », *Revue Française des Affaires Sociales*, vol. 54, 2000, p. 111-144.

Denis Fougère, « Expérimenter pour réformer », Tribune sur le site du think-tank *Télos*, reprise par le Figaro, 25 avril 2006.

Daniel Furjot, *L'information sur les conflits collectifs du travail. Étude comparée des données recueillies au niveau régional dans la presse et dans les fiches conflits*, Rapport de synthèse, Service des études et de la statistique, Ministère du Travail, 1980.

Daniel Furjot, « Climat social : nette amélioration...des instruments de mesure », *Travail et Emploi*, n°66, 1996, p.87-95

Jean-Paul Gaudillière, *La médecine et les sciences*, La Découverte, 2006.

Jérôme Gautié, « De l'invention du chômage à sa déconstruction », *Genèses*, n°46, mars 2002, p. 60-76.

Jérôme Gautié, « L'économie à ses frontières (sociologie, psychologie). Quelques pistes », *Revue Économique*, 2007, vol. 58, n°4, p. 927-939.

Didier Gélot, « L'évaluation de la politique de l'emploi, un bilan partiel des pratiques depuis la fin des années 1970 », in DARES, *40 ans de politique d'emploi*, La documentation française, 1996, p. 277-322.

Bernard Gomel et Evelyne Serverin, « Expérimenter pour décider ? Le RSA en débat », *Document de travail du CEE*, n°119, juin 2009.

Nathalie Greenan, « La représentation et la mesure de l'organisation de la production dans l'approche économique », in DARES, *L'usage des méthodes statistiques dans l'étude du travail. Journée-débat du 19 janvier 1994*, Cahier Travail et Emploi, La Documentation française, avril 1995, p. 227-250.

Everett Hughes, *Le regard sociologique : essais choisis*, textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, Éditions de l'EHESS, 1996.

Olivier Ihl, Martine Kaluszynski, Gilles Pollet, *Les sciences de gouvernement*, Economica, collection Études Politiques, 2003.

Steve Jefferys, « Les relations professionnelles prises comme objet de recherche : le rôle des enquêtes statistiques (France/ Grande-Bretagne) », in Thomas Amossé, Catherine Bloch-London, Loup Wolff (dir.), *Les relations sociales en entreprises. Un portrait à partir des enquêtes Relations professionnelles et négociations d'entreprises (REPONSE), 1992-1993, 1998-1999, 2004-2006*, La Découverte, collection Recherches, 2008, p. 25-37.

Brunot Jobert et Bruno Théret, « France : la consécration républicaine du néo-libéralisme », in Bruno Jobert (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques de gouvernement*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Agnès Labrousse, « Nouvelle économie du développement et essais cliniques randomisés : une mise en perspective d'un outil de preuve et de gouvernement », *Revue de la régulation*, n°7, 2009 (revues.org).

Michel Lallement, *Sociologie des relations professionnelles*, La Découverte, Repères, 2008.

Patrice Laroche, Géraldine Schmidt et Harmunt Wechtler, « L'influence des relations sociales sur la performance des entreprises : une analyse longitudinale et comparative France/Grande-Bretagne », DARES, Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, décembre, 2006.

Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences-Po, collection Gouvernances, 2004.

Frédéric Lebaron, *La croyance économique. Les économistes entre science et politique*, Seuil, Liber, 2000.

Frédéric Lordon, « Le désir de "faire science" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 119, 1997, p. 27-35

Mathiot (P.), *Acteurs et politiques de l'emploi en France (1981-1993)*, Paris, L'Harmattan, 2000.

François Michon, « De la prospérité à la crise : la socio-économie française de l'emploi des années soixante-dix », *Critiques de l'économie politique*, n°28, 1984, p. 115-138.

Neil Millward and Mark Stevens, *British Workplace Industrial Relations 1980-1984*, The DE/ESRC/PSI/ACAS Surveys, Aldershot Gower, 1986.

Neil Millward, "Use of the Workplace Industrial Relations Surveys by British Labour Economists", Centre for Economic Performance, London School of Economics, Discussion Paper n° 145, 1993.

Etienne Penissat, *Des chiffres d'État. Sociologie du service de statistique et des statisticiens du ministère du Travail et de l'Emploi (1945-2008)*, Thèse pour le doctorat de sociologie, sous la direction de Michel Offerlé, EHESS, 2009.

Coralie Perez, « L'évaluation expérimentale des politiques d'emploi et de formation aux États-Unis : éléments de critique interne », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°1, janvier 2000, p. 145-163.

Anne Perrot, *Les nouvelles théories du marché du travail*, La Découverte, Repères, 1992.

Jean Pisani-Ferry, *Plein Emploi*, Rapport du Conseil d'Analyse Économique, n° 30, La Documentation Française, Paris, 2000, p. 313-340.

Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Odile Jacob, 2003.

Robert Salais, « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi », in Bénédicte Zimmermann (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe*, Éditions de la MSH, 2004, p. 287-331.

Claude Seibel, « Une rencontre inédite entre statisticiens et sociologues au cours des années 1960-1970 », in Gérard Mauger (textes rassemblés), *Rencontre avec Pierre Bourdieu*, éditions du Croquant, 2005, p. 35-42.

Vincent Spenlehauer, *L'évaluation des politiques publiques en France, avatar de la planification*, Thèse de science politique, sous la direction de François d'Arcy, Université Pierre Mendès-France Grenoble II, 1998.

Alexis Spire et Emmanuel Pierru, « Le crépuscule des catégories socioprofessionnelles », *Revue Française de Science Politique*, vol. 58, n°3, 2008, p. 457-481.

Alexis Spire, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Grasset, 2005.